CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 4 juin 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 4 juin 2012 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Réjean Major Maire

Monsieur André Patry Conseiller Madame Michelyne Bélair Conseillère Yvon Pelletier Conseiller Monsieur Karo Poirier Conseillère Madame Conseiller Monsieur Gaston Lacroix Conseiller Monsieur Denis Lacroix

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

OUVERTUDE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE

0-1 Ouverture de la séance

0

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2012-06-04-138

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0 OUVERTUDE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2012
 - B- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012
- 0-4 Période de questions
- 0-5Rapport d'activités du maire pour le mois mai 2012
- 0-6FQM Assises annuelles 27 au 29 septembre 2012 Centre des congrès de Québec
- 0-7Fondations Rues Principales Colloque annuel 26 septembre 2012 Capitole du Québec

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 100-1Suivi des procès-verbaux
- 100-2Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3Suivi du projet de voirie 2012
- 100-4Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2012
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2012
- 100-7 Arrérages de taxes au 31 décembre 2011 Perception
- 100-8 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2010-2013)

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1Rapport de directeur du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie Actions à réaliser
- 200-3 Vérification annuelle des pompes (portatives et camion)

300 TRANSPORT

- 300-1Rapport du directeur des travaux publics Travaux exécutés en mai 2012
- 300-2Rapport du directeur des travaux publics Travaux prévus en juin 2012
- 300-3 Résultats de l'appel d'offres pour l'acquisition d'une rétrocaveuse (chargeuse-pelleteuse) Contrat #2012-01
- 300-4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier Reddition de comptes 2011
- 300-5 Fauchage des bords de chemins
- 300-6 Confirmation d'embauche pour les deux postes de journaliers
- 300-7 Piégeage des castors Honoraires
- 300-8 Calcium Autorisation d'acquisition

400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-1Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Programme de vidange des boues des fosses septiques Choix de l'entrepreneur pour 2012
- 400-6 Offre de services de l'ABV des 7 Signataire de l'entente
- 400-7 Analyse d'eau du Grand Lac Rond Suivi du MDDEP
- 400-8 Confirmation d'embauche pour le poste de technicien en environnement (étudiant)
- 400-9 Utilisation des lagunes
- 400-10 Station de lavage de bateaux

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

600-1CCU

600-2Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2012

600-3 Personne responsable de l'émission des permis et certificats

600-4 Acquisition d'oriflammes

700	LOISIRS ET CULTURE	
-----	--------------------	--

- 700-1 Confirmation d'embauche pour le poste de responsable de la bibliothèque
- 700-2 MRCVG–Projet d'acquisition d'un logiciel de gestion des infrastructures en loisirs
- 700-3 Centre municipal Climatisation centrale Compresseur défectueux
- 700-4 Festival de l'eau de Pâques Rapport 2012
- 700-5 Clôture terrain des loisirs

800	CORRESPONDANCE
900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
1100	LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2012

M.B. 2012-06-04-139

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2012, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012

M.B. 2012-06-04-140

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012, tel que rédigé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Aucune question n'est posée.

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de mai 2012

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de mai 2012.

0-5 FQM - Assises annuelles - 27 au 29 septembre 2012 - Centre des congrès de Québec

M.B. 2012-06-04-141

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser le maire Réjean Major, les conseillers Michelyne Bélair et Denis Lacroix à participer aux assises annuelles de la FQM, assises qui se tiendront du 27 au 29 septembre 2012. Les frais reliés à ces participations seront imputés au poste « Formation et perfectionnement » (02-110-00-454) pour un montant de 600\$ plus taxes par participant et au poste « Frais de déplacements » (02-110-00-310).

Adoptée à la majortié

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 5, Gaston Lacroix, enregistre sa dissidence sur cette résolution.

Note au procès-verbal

Il a été convenu que les participants doivent prendre les mesures nécessaires afin de réduire les frais de déplacements.

0-6 Fondations Rues Principales – Colloque annuel – 26 septembre 2012

M.B. 2012-06-04-142

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser les conseillers André Patry et Michelyne Bélair à participer au colloque annuel de Fondations Rues Principales le 26 septembre 2012 et ce au Capitole de Québec. Les frais reliés à cette participation seront imputés au poste « Formation et perfectionnement » (02-110-00-454) pour un montant de 260\$ par participant et au poste « Frais de déplacements » (02-110-00-310).

Adoptée à l'unanimité

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
-----------------------------	--

100-1 Suivi des procès-verbaux

A- Ponceau du chemin de la Carpe

Note au procès-verbal

Les travaux reliés au ponceau sur le chemin de la Carpe seront complétés incessamment. Il reste à rajouter un peu de gravier.

B- Coupe de bois sur la terre municipale

Note au procès-verbal

Mandat à donner à la Société Sylvicole

Note au procès-verbal

Des félicitations sont mentionnées à la directrice générale pour le document de suivi déposé. Une mise à jour mensuelle du suivi est demandée.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2012-06-04-143

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} mai 2012 au 31 mai 2012, pour un montant total de 5294.41\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi du projet de voirie 2012

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2012

M.B. 2012-06-04-144

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2012 pour un montant total de 101759.78\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2012

M.B. 2012-06-04-145

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2012 pour un montant de 46493.21\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Arrérages de taxes au 31 décembre 2011 - Perception

M.B. 2012-06-04-146

Considérant qu'au 31 décembre 2011, il existe des arrérages de taxes;

Considérant qu'une résolution est nécessaire si le conseil municipal veut autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre les arrérages de taxes en perception chez notre firme d'avocats;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre à notre procureur, Me Marie-Josée Beaulieu, de la firme Lapointe Beaulieu, avocats, les arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2011 non payés en date de la présente et dont les montants sont supérieurs à cinquante (50) dollars et de lui donner le mandat de percevoir ces arrérages.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2010-2013)

M.B. 2012-06-04-147

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-1Rapport du directeur du service incendie

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser

200-3Vérification annuelle des pompes (portatives et camion)

M.B. 2012-06-04-148

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser la dépense relative aux essais annuels obligatoires sur les pompes, soit sur deux pompes portatives et celle sur le camion citerne. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien réparation véhicules » (02-220-00-525) pour 300\$ plus taxes et « Entretien pièces et accessoires » (02-220-00-526) pour 100\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

300 TRANSPORT

300-1 Rapport du directeur des travaux publics – travaux exécutés en mai 2012

300-2 Rapport du directeur des travaux publics - Travaux prévus en juin **2012**

Notes au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois de mai 2012 de même que la liste des travaux prévus durant le mois de juin 2012.

Les membres du conseil tiennent à souligner le travail ingénieux du directeur des travaux publics pour la confection de l'équipement nécessaire à l'épandage du calcium. Un équipement qui améliorera le service aux citoyens de la municipalité.

300-3 Résultats de l'appel d'offres pour l'acquisition d'une rétrocaveuse (chargeuse-pelleteuse) – Contrat #2012-01

M.B. 2012-06-04-149

Considérant que lors de la séance extraordinaire tenue le 26 avril 2012, les membres du conseil ont adopté la résolution M.B. 2012-04-26-097 dans laquelle la directrice générale a été mandatée pour procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une rétrocaveuse;

Considérant qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions, ouverture tenue le vendredi 18 mai 2012, a été produit et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant que la soumission conforme la plus basse reçue est celle de « J.R. Brisson Équipement Ltée » au montant de 83 570.41\$, soit 86685.72\$ plus taxes incluant l'échange de la rétrocaveuse municipale de l'année 1992 pour une somme de 14000\$;

Considérant que le directeur des travaux publics émettra un mémo que la rétrocaveuse est conforme au devis d'appel d'offres;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de procéder à l'acquisition d'une rétrocaveuse (chargeuse-pelleteuse) de marque CASE 590SN de l'année 2012 et ce, auprès du fournisseur « J.R.Brisson Équipement Ltée » pour un montant de 86685.72\$ plus taxes en considérant l'échange de la rétrocaveuse municipale de marque CASE 590CK de l'année 1992 pour une somme de 14000\$, selon la soumission déposée et ce, suite au mémo provenant du directeur des travaux publics indiquant la conformité de la machinerie. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

Financement de l'acquisition de la chargeuse-pelleteuse

M.B. 2012-06-04-150

Considérant la résolution M.B. 2012-06-04-149, adoptée séance tenante, autorisant l'acquisition d'une rétrocaveuse (chargeuse-pelleteuse) de marque CASE, modèle 590SN de l'année 2012;

Considérant qu'une somme de 50000.00\$ apparaît au surplus accumulé affecté au 31 décembre 2011 et ce, suite à l'adoption de la résolution M.B. 2011-12-19-336 lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2011;

Considérant qu'au budget 2012 de la municipalité, une somme de 25000.00\$ est inscrite comme somme réservée à l'acquisition d'une rétrocaveuse, soit 20000.00\$ en capital sur un emprunt relié à l'acquisition d'une rétrocaveuse et 5000.00\$ en frais d'intérêts;

Considérant le remboursement de TPS relié à cette acquisition, remboursement au montant de 3634.29\$;

Considérant que les crédits budgétaires manquants pour cette dépense se chiffrent à 4936.12\$

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que les crédits budgétaires manquants, soit une somme maximale de 5000.00\$, soient pris à même le surplus accumulé libre de la municipalité, soit le compte 55-991-10-000. Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le paiement à J.R. Brisson Équipement Ltée et ce, dès la livraison de ladite rétrocaveuse.

Adoptée à l'unanimité

300-4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2011

M.B. 2012-06-04-151

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 233336\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

Pour ces motifs, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Bouchette informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

300-5Fauchage des bords de chemins

M.B. 2012-06-04-152

Considérant que les membres du conseil désirent procéder par appel d'offres pour octroyer le contrat de fauchage des bords de chemins;

Considérant que les membres du conseil consentent à utiliser le même devis que l'an dernier, devis préparé par la directrice générale;

Considérant que les membres du conseil désirent octroyer un contrat d'une durée d'une année;

Considérant que dans le devis, il sera indiqué que les dates d'exécution de ce contrat seront du 22 juin 2012 au 15 juillet 2012;

Considérant que le prix demandé est un prix au kilomètre de chemins;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour le fauchage des bords de chemins et ce, pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité

300-6Conformation d'embauche pour les deux postes de journaliers

Sujet reporté.

300-7Piégeage des castors - Honoraires

M.B. 2012-06-04-153

Considérant que lors de la séance extraordinaire tenue le 16 novembre 2009, les membres du conseil ont adopté la résolution M.B. 2009-11-16-224 dans laquelle le taux relié à la capture d'un castor était fixé;

Considérant que ce tarif était fixé à 20\$ par castor et ce, en tout temps;

Considérant que l'équipe embauchée par la municipalité a déposé une demande à l'effet d'augmenter ce tarif lorsque la saison de piégeage est fermée;

Considérant que leur demande consiste à fixer le tarif hors saison à 40\$ par castor et à conserver le tarif à 20\$ en saison ;

Considérant que lors de la saison de piégeage la fourrure est récupérée et vendue et que lorsque la saison de piégeage est fermée, la fourrure ne peut être récupérée;

Considérant que lorsque la saison de piégeage est fermée, l'équipe se rendra seulement aux endroits où le directeur des travaux publics aura ciblé une problématique;

Considérant que les frais de déplacements sont compris dans les tarifs consentis aux trappeurs;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirer, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'acquiescer à la demande et de fixer le tarif par castor à 40\$ hors saison et à 20\$ durant la saison.

Adoptée à l'unanimité

300-8 Calcium - Autorisation d'acquisition

M.B. 2012-06-04-154

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu de procéder à l'acquisition de 6 palettes de sacs de calcium. Cette dépense, au montant maximal de 5000\$ sera imputée au poste « Calcium & abats poussière » (02-320-00-635).

Adoptée à l'unanimité

400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

400-1Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3Écocentre et site des lagunes

400-4Matières résiduelles et matières recyclables

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1 dresse un bref résumé suite à sa participation à une cueillette des matières résiduelles.

400-5 Programme de vidange des boues des fosses septiques – Choix de l'entrepreneur pour 2012

M.B.2012-06-04-155

Considérant qu'un contrat d'un montant inférieur à 25000\$ peut être octroyé de gré à gré;

Considérant qu'un seul entrepreneur local est équipé présentement pour effectuer le service de vidange des boues de fosses septiques;

Considérant que le tarif exigé par cet entrepreneur pour l'année 2012 est le même que celui exigé pour l'année 2011, soit de 117.28\$ plus taxes pour une fosse dont les boues sont transportées au site régional à Kazabazua

Considérant que le tarif pour une fosse dont les boues sont transportées au site des lagunes de Bouchette et ce, dans le cadre du programme de vidange automatique de vidange des boues, est le même tarif que celui de 2011 soit un montant de 95\$ plus taxes;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de retenir les services des « Entreprises septiques L.M. enr. » pour le service de vidange des boues dans le cadre du programme automatique de vidange des boues de fosses septiques et ce, au taux de 117.28\$ plus taxes pour une fosse dont les boues seront transportées au site régional à Kazabazua et 95.00\$ plus taxes pour une fosse dont les boues seront transportées au site des lagunes à Bouchette. La dépense reliée à ce service sera imputée au poste « Transport et vidange des boues » (02-414-00-329).

Adoptée à l'unanimité

400-60ffre de services de l'ABV des 7 – Signataire de l'entente

M.B. 2012-06-04-156

Considérant la résolution M.B. 2012-05-07-134 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2012;

Considérant que par cette résolution la municipalité de Bouchette participe financièrement à la réalisation d'une étude de caractérisation du Grand lac Rond et ce, avec deux autres partenaires, soient le municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et l'Association du Grand Lac Rond;

Considérant que cette étude sera réalisée par l'ABV des 7;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour signer le contrat d'entente avec l'ABV des 7. Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à émettre le paiement de 333.33\$ lors de la signature du contrat d'entente, soit le tiers du 1000\$ de dépôt tel qu'indiqué à l'intérieur du contrat.

Adoptée à l'unanimité

Grand Lac Rond – Étude – Entente ABV des 7 – Condition pour signature de l'entente

M.B. 2012-06-04-157

Considérant que la Municipalité de Bouchette a conclu une entente verbale avec la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, l'ABV des 7 et l'association du Grand Lac Rond pour entreprendre un projet de caractérisation des rives du Grand Lac Rond;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Bouchette a entériné sa partie de l'entente sous forme de résolution adoptée lors de la séance ordinaire de conseil du mois de mai 2012 tenue le 7 mai 2012;

Considérant que les partie s'engagent à exécuter le plan d'action tel qu'il sera élaboré dans le rapport produit par l'ABV des 7;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu que la Municipalité de Bouchette ne ratifie l'entente que si elle contient un avenant stipulant que l'Association du Grand Lac Rond s'engage à supporter les conclusions du rapport et qu'elle incite ouvertement ses membres à mettre en place les solutions avancées par l'étude.

Adoptée à l'unanimité

400-7 Analyses d'eau au Grand Lac Rond - Suivi du MDDEP

Note au procès-verbal

Le résumé du mémo émis par le MDDEP a été déposé sur le site Web de la municipalité pour informer les gens.

400-8 Confirmation d'embauche pour le poste de technicien en environnement (étudiant)

Sujet reporté.

400-9Utilisation des lagunes

M.B. 2012-06-04-158

Considérant la résolution M.B. 2011-12-19-335 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2011;

Considérant que cette résolution fixait le taux applicable à chaque gallon de boues septiques déposé au site de lagunage, soit un taux de 10¢ du gallon;

Considérant que les revenus provenant des boues septiques déposées dans le site doivent couvrir les frais occasionnés par ce site;

Considérant que ce tarif est imposé par la municipalité;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu que ce tarif de 10¢ le gallon soit géré par le personnel administratif de la municipalité de Bouchette et ce, dès maintenant.

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

600-1**CCU**

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai **2012**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de mai 2012 sont déposées.

600-3 Personne responsable de l'émission des permis et certificats

M.B. 2012-06-04-159

Considérant que le règlement numéro 82 relatif à l'émission des permis stipule que la personne responsable de l'émission des permis et certificats est nommée par le conseil municipal;

Considérant que présentement la personne responsable de l'émission des permis et certificats est l'inspecteur municipal, Richard Carle;

Considérant que présentement en l'absence de l'inspecteur municipal aucun autre employé municipal n'est autorisé à émettre des permis ou des certificats;

Considérant la problématique occasionnée par l'absence de l'inspecteur municipal, lors de vacances ou de congé de maladie;

Considérant que la municipalité a embauché en juin 2010, André Gravelle comme chargé de projet du programme PAPA;

Considérant que lors de sa première année de travail, soit en 2010, le travail de M. Gravelle consistait à faire le suivi des dossiers dans le cadre du programme PAPA (Programme d'aide à la prévention des algues bleues);

Considérant qu'en 2011, les membres du conseil ont décidé de réembaucher, M. Gravelle, avec une charge de travail supplémentaire, soit en tant que chargé de projet en environnement;

Considérant que M. Gravelle, en tant que chargé de projet en environnement est la personne qui pourrait émettre les permis et certificats dans le domaine environnemental, soit entre autres : permis d'installation septiques et certificat d'autorisation demandé par le RCI 2009-206 et ce, en tout temps;

Considérant les connaissances en matière de réglementation municipale reliée à l'émission des permis de construction, rénovation ou lotissement que

Mme Raymonde Tremblay, directrice générale adjointe, possède puisque cette dernière a déjà occupé le poste d'inspectrice pour la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu :

- 1- Que l'officier municipal responsable de l'émission des permis et certificats dans le domaine de l'environnement soit André Gravelle, lorsque ce dernier est en poste.
- 2- Que lorsque M. Gravelle n'est pas à l'emploi de la municipalité, Richard Carle, inspecteur municipal sera la personne responsable de l'émission des permis et certificats en environnement;
- Que pour l'émission des autres permis et certificats; construction, rénovation, lotissement, en l'absence de l'inspecteur municipal Richard Carle, Raymonde Tremblay soit autorisée à recevoir et signer les demandes de permis et certificats et à émettre et signer les permis et certificats.

Adoptée à l'unanimité

Absence de l'inspecteur municipal - Bonification pour travail supplémentaire

M.B. 2012-06-04-160

Considérant l'absence au travail de l'inspecteur municipal pendant trois semaines;

Considérant que lors de cette absence, la collaboration de la directrice générale adjointe a été sollicitée à plusieurs reprises;

Considérant les connaissances de cette dernière en urbanisme, ayant déjà occupée ce poste auparavant;

Considérant qu'elle a mis beaucoup d'efforts pour satisfaire les citoyens;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il a été convenu de remettre à madame Raymonde Tremblay, un boni forfaitaire pour souligner l'effort supplémentaire fourni par cette dernière en l'absence de l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité

600-4 Oriflammes

M.B. 2012-06-04-161

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de procéder à l'acquisition d'oriflammes pour les différentes saisons et ce, pour un montant maximum de 2000\$. Cette dépense sera imputée au poste « Aménagement & décoration » (02-702-90-699).

Adoptée à l'unanimité

700 LOISIRS ET CULTURE	
------------------------	--

700-1 Confirmation d'embauche pour le poste de responsable de la bibliothèque

Sujet reporté.

700-2 MRCVG - Projet d'acquisition d'un logiciel de gestion des infrastructures municipales en loisirs

M.B. 2012-06-04-162

Considérant l'offre reçue pour adhérer à l'acquisition d'un logiciel de gestion des infrastructures municipales en loisirs;

Considérant que les membres du conseil considèrent que ce logiciel n'est pas essentiel au suivi de nos infrastructures municipales en loisirs;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu que la municipalité n'adhère pas à cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité

700-3 Centre municipal – Climatisation centrale – Compresseur défectueux

M.B. 2012-06-04-163

Considérant que le système de climatisation centrale est défectueux;

Considérant que le compresseur doit être remplacé;

Considérant la décision de la directrice générale à l'effet de commander l'équipement dès le signalement du bri afin d'éviter un long délai sans climatisation dans la salle municipale;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'entériner la décision de la directrice générale à l'effet de procéder au remplacement du compresseur du système de climatisation centrale du Centre municipal. Cette dépense au montant approximatif de 1200 \$ plus taxes sera imputée au poste « Entretien Centre municipal » (02-702-20-529).

Adoptée à l'unanimité

700-4 Festival de l'eau de Pâques – Rapport 2012

Note au procès-verbal

La directrice générale a déposé le rapport du Festival de l'eau de Pâques 2012, la portion municipale seulement.

700-5 Clôture terrain des loisirs

M.B. 2012-06-04-164

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de demander un rapport détaillé au directeur des travaux en ce qui concerne

l'installation d'une clôture au terrain des loisirs en arrière des propriétés situées sur la rue du Pont.

Adoptée à l'unanimité

800 C	ORRESPONDANCE
-------	---------------

800-1 Assemblée générale extraordinaire et annuel 2012 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais

Note au procès-verbal

La conseillère au siège numéro 2, Michelyne Bélair participera à cette assemblée qui se tiendra le 9 juin 2012 à Gracefield.

800-2 Albatros Vallée-de-la-Gatineau (Maniwaki) – Demande de soutien financier

M.B. 2012-06-04-165

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de verser la somme de 100\$ au mouvement Albatros Vallée-de-la-Gatineau comme soutien financier pour l'année 2012. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

800-3 Radio CHGA – Proposition publicitaire

M.B. 2012-06-04-166

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'accepter la proposition déposée par la radio CHGA pour une chronique publicitaire visant à faire connaître notre belle région. Cette publicité au coût de 270\$ plus taxes sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

Adoptée à l'unanimité

800-4 Assemblée générale annuelle de l'Association Grand Lac Rond

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, André Patry, sera le représentant de la municipalité de Bouchette à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'Association Grand Lac Rond qui se tiendra le 8 juillet 2012 à Bouchette.

800-5 Tricentris - Programme Amélioration de la performance

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, André Patry, regardera l'offre déposée par le centre de tri Tricentris et ce, pour le programme « Amélioration de la performance de Tricentris! »

900	VARIA

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Rencontre – discussions administratives - lagunes

1100 LEVÉE DE LA SÉANCE	
-------------------------	--

M.B. 2012-06-04-167

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par André Patry, il est résolu de lever la présente séance à 21h28.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, André Patry, tient à souligner le travail effectué par la directrice générale pour la préparation de la présente séance.

Réjean Major	Claudia Lacroix
Maire	Directrice générale
	Secrétaire-trésorière